



Lettre de reclamation pour annulation de permis

Par **moule**, le **16/06/2009** à **13:45**

Bonjour, j'ai reçu mon formulaire comme quoi j'avais mon permis nul. Je n'ai pas eu de contravention par rapport à l'alcool. C'était un deux excès de vitesse et des petites bêtises qui remontent jusqu'en 2004. Je voulais savoir quel type de lettre je pouvais faire pour réclamer car j'ai pas reçu de décompte. Enfin, c'est à dire j'ai pas reçu de papier en me disant que je perdais tant de points aux infractions. Ne sachant que j'ai eu mon décompte d'un seul coup avec ce formulaire 48 sinon j'aurais fait un stage de sensibilisation. Merci de m'aider.

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **16/06/2009** à **15:24**

Bonjour, il ne s'agit pas d'une lettre de réclamation mais d'une requête devant le Tribunal administratif du lieu de votre domicile. Vous devez expliquer que vous n'avez jamais été destinataire d'une quelconque information relative à la perte de point à chaque infraction relevée. En revanche, je vous précise que la procédure est très longue (entre 18 et 36 mois) et qu'elle n'est pas suspensive. Cela signifie qu'en principe, vous n'avez pas le droit de conduire pendant toute la procédure. Cordialement, Antoine ETCHEVERRY www.etcheverry-avocat.com